



Règlement concours de dessin « Dessine ton sapin de Noël » 2021

Celle année, la municipalité propose aux jeunes péréens de parliciper à un concours de dessin sur le thème « **Dessine lon sapin de Noël** ».

Article 1: Le concours est ouvert aux enfants de la commune jusqu'à 11 ans.

Le concours se décompose en qualre calégories :

Calégorie 1 : jusqu'à 5 ans

Calégorie 2:6/7 ans

Calégorie 3:8/9 ans

Calégorie 4: 10/11 ans

Article 2 : Dépôts des dessins

Les dessins seront déposés dans la boîte aux lettres du Père Noël située sur le parvis de la mairie.

Article 3 : Dates

Le concours débutera le 7 décembre et sera clôturé le 24 décembre à midi.

Article 4: Présentation de la participation au concours

- 👻 Un dessin par enfant
- $^{orall}$ Le dessin doit être en rapport avec le thème « Dessine ton sapin de Noël ».
- 👺 Le dessin se fera sur une feuille A4.

Le dessin doit comporter, au dos :

- 💆 Nom et prénom
- 👻 Adresse
- Dale de naissance
- 🗑 Email
- 👺 Téléphone

Le mode d'expression est complètement libre (peinture, marqueurs, crayons ordinaires, crayons de couleurs, pastel, collages).

Article 5: Communication des résultats et remise des prix

Le jury se réunira et la communication des résultats sera transmise par mails aux gagnants.

Les prix seront à disposition à la mairie à partir du 10 janvier 2022.

Description des 3 premiers lots par catégorie :

1° prix

- **Ecalégorie 1 :** 2 entrées adulte+ 2 entrées enfant pour le grand aquarium de Saint-Malo.
- 👻 <u>Calégories 2,3,4</u> : 1 entrée soigneur d'un jour au grand aquarium de Saint-Malo.

2^{ème} prix

🚩 1 bon achat de 50 € au centre aqualudique Aquamalo

3^{ème} prix

💆 2 entrées adulte et 2 entrées enfant au Micro-Zoo à Saint-Malo.

Pour les enfants qui ne se verront pas attribuer un des trois premiers prix, un lot de consolation sera remis à l'ensemble des participants, il sera à disposition à la mairie du 10 au 31 janvier 2022.

Article 6 : Propriété

La parlicipation au concours autorise les services de la commune à utiliser les œuvres reçues : supports de communication communaux, exposition, etc.

Fait à Saint-Père Marc en Poulet, le 6 décembre 2021.

Le Maire,

Gean-Francis Richeux